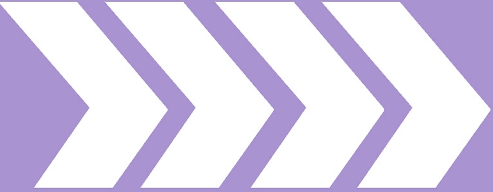


PLAN D'URGENCE

POUR LE DROIT AUX VACANCES !





INTRODUCTION	4
1. PARTIR EN CONGÉ	8
2. ACCÉDER À LA CULTURE	12
3. ACCÉDER À LA NATURE	16
4. ACCÉDER AU SPORT	20
5. GARANTIR LE DROIT AU TEMPS LIBRE	24
NOS PROPOSITIONS DE LOI	28

INTRODUCTION

Le temps est une ressource rare. Pendant des siècles, les classes dominantes ont extorqué jusqu'à la moindre minute des classes laborieuses, élargissant sans cesse la durée du travail, intensifiant le chronomètre, n'accordant que quelques demi-journées éparses pour reposer le corps et l'esprit - le minimum vital pour reconstituer les forces et retourner sur la machine.

Seules les luttes populaires ont permis d'acquérir un droit au temps libéré. Pas juste un droit au sommeil et à la pause repas : un temps libéré, que l'on consacre aux loisirs, à la culture, au sport ou à l'émancipation.

Un droit qui ne vise pas juste à dormir pour reprendre le travail, mais à poursuivre son bonheur personnel entouré de ceux qu'on a choisis.

En 1936, les grèves et occupations d'usines ont conduit le gouvernement du Front populaire à instaurer les deux premières semaines de congés payés. Elles sont portées à trois en 1956, à quatre en 1969 puis à cinq en 1982. Depuis, plus aucune conquête sociale, en dépit de la hausse vertigineuse de la productivité du travail.

Aujourd'hui, 90 ans après cette victoire populaire, le droit au repos, et notamment aux vacances et aux loisirs, n'est ni garanti ni égal pour toutes et tous.

Selon les données de 2024 de l'Observatoire des inégalités, 40 % des Français·es ne partent pas en vacances. Ce sont les classes populaires qui partent le moins : le taux de départ en vacances est de 76 % chez les personnes qui gagnent plus de 2 755 euros mensuels contre 42 % chez celles et ceux aux revenus inférieurs à 1 285 euros. De même, 78 % des cadres supérieurs partent en congé, contre seulement 47 % des ouvrier·es.

Ces inégalités croissent et le droit de partir en vacances se détériore.

En effet, les vacances d'été 2026

s'annoncent plus difficiles que les années précédentes. Selon une étude menée par l'Ifop pour l'Alliance France Tourisme, « *l'été 2026 confirme un net ralentissement des départs* », en baisse de 9 points par rapport à 2025. Seuls 37 % des sondé·es se déclarent certain·es de partir, contre 50 % l'an dernier, traduisant une forte incertitude quant à leur capacité à pouvoir le faire. La hausse des coûts de l'essence et de la vie en général, pousse les Français·es à effectuer des arbitrages et à changer leurs habitudes : puiser dans leur épargne pour financer leurs vacances, réduire la durée ou la fréquence de leurs séjours, choisir des formes d'hébergement plus accessibles ou des destinations moins lointaines, voire y renoncer.

De même, l'accès aux loisirs sur le temps libéré est menacé en France.

En 2023, la Défenseure des droits a consacré son rapport annuel sur les droits de l'enfant aux loisirs, au sport et à la culture, un droit reconnu par l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle y alerte : certains enfants sont particulièrement restreints dans leurs possibilités d'accéder au repos et aux loisirs et « *les inégalités subies*

en la matière croisent de multiples critères, potentiellement discriminatoires : la précarité économique et sociale, leur lieu de résidence porteur d'inégalités territoriales, l'âge des enfants, leur sexe, leur origine ou nationalité, leur état de santé ou leur handicap, la situation de leur famille ainsi que les possibilités de restrictions de leur liberté ». En particulier, les inégalités économiques et sociales constituent le premier frein à l'accès aux loisirs et aux activités artistiques, culturelles et sportives.

Ces inégalités d'accès aux vacances et aux loisirs ne sont pas surprenantes. **Partir en vacances coûte cher et l'appauvrissement généralisé causé par des années de coupes budgétaires n'arrange rien.** Le prix de l'essence n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant la crise inflationniste déclenchée par l'épidémie de Covid-19 et la guerre entre l'Ukraine et la Russie. Pire encore, la guerre menée par Donald Trump et Benjamin Netanyahu contre l'Iran et le blocage du détroit d'Ormuz ont entraîné une hausse considérable des prix de l'énergie : en France, on a atteint plus de 2 € pour le sans plomb 95 et 2,25 € pour le gazole. De plus, non seulement la dernière loi

de finances a encore une fois abouti à la précarisation des Français-es, mais elle a également acté une saignée du budget consacré à la jeunesse et l'éducation populaire, malgré les alertes des associations sportives et culturelles, des MJC de France ou des structures d'accès aux vacances et aux loisirs de plein air.

S'en prendre au droit au repos a pourtant de nombreuses conséquences sur la santé mentale et physique des Français-es, à la fois des travailleur-ses et des plus jeunes. Alors que la santé mentale a été désignée Grande Cause nationale en 2025, le gouvernement impose des coupes budgétaires qui ne font qu'empirer la situation. Par exemple, ces coupes mettent en péril les colonies de vacances, des espaces essentiels qui participent au bien-être et à la construction des jeunes, alors même que 14 % des collégien·nes et 15 % des lycéen·nes présentent un risque important de dépression selon les données de Santé publique France.

Plus globalement, toute une branche de l'économie nationale est affectée par la baisse du nombre

de départs en vacances et donc du tourisme : loisirs, restauration, hôtellerie, location de véhicules, scènes culturelles... réalisent un chiffre d'affaires largement indexé sur le temps libre de la population. Tant est si bien que le tourisme domestique représente 70 % du PIB touristique en France selon Atout France.

Enfin, cette situation est d'autant plus préoccupante que les épisodes caniculaires se multiplient et risquent de devenir de plus en plus fréquents à mesure que le dérèglement climatique progresse et que les gouvernements poursuivent leur inaction climatique. Ce sont par ailleurs les plus pauvres, qui habitent dans des bouilloires thermiques,

qui sont les plus affectés par ces épisodes : selon l'Observatoire des inégalités, 37 % des ménages les plus modestes déclarent y endurer une chaleur excessive en été, c'est deux fois plus que les ménages les plus aisés. Cela va s'empirer : selon la Fondation pour le Logement des Défavorisés, « *1 Français sur 7 vivra dans une bouilloire thermique* » d'ici 2050. Or, au rythme actuel, la rénovation thermique des logements prendra plus d'un siècle. L'accès aux vacances et aux lieux culturels est donc essentiel pour permettre à toutes et tous d'échapper aux épisodes caniculaires et aux îlots de chaleur urbains, en se rendant dans des lieux où la température est plus fraîche.

Afin de remédier à cette situation injuste, nous présentons dans ce plan nos mesures d'urgence pour garantir le droit de partir en vacances cet été et d'accéder aux loisirs. Il vise dans un premier temps à garantir l'accès au droit à la mobilité, à la culture, à la nature et au sport pour toutes et tous cet été. À moyen et plus long terme, nous présentons également des mesures pour œuvrer pour un droit au temps libre.

PARTIE 1

PARTIR EN CONGÉ



Les transports, essentiels pour accéder aux lieux de séjour et de loisirs, représentent le premier frein à l'exercice effectif du droit aux vacances.

D'abord, la voiture reste le moyen de transport privilégié par les Français·es : 76 % y ont recours pour se rendre en vacances selon un sondage de 2024. Or, les prix du carburant n'ont fait qu'augmenter. Total Energies a profité de la guerre en Ukraine et en Iran pour engranger les plus gros bénéfices de son histoire. Face à cette situation, le gouvernement n'a rien fait pour contraindre les multinationales du pétrole à redistribuer leurs profits, laissant les Français·es payer seul·es la facture. En réalité, **seul le blocage des prix du carburant** permet de réellement faire baisser les prix, sans rien coûter à l'État. Il peut être mis en œuvre par le gouvernement dès maintenant par décret. Il a déjà été appliqué plusieurs fois sans que cela n'entraîne de pénurie, par exemple en 1990 en France dans le contexte de la guerre du Golfe. Aurélie Trouvé a déposé une proposition de loi visant à permettre le blocage temporaire des prix de l'énergie¹.

De même, les tarifs des péages augmentent chaque année depuis la privatisation des autoroutes en 2006. Leur hausse annuelle moyenne s'élevait à 4,75 % en 2023, à 3 % en 2024 et à 0,92 % en 2025. Pourtant, depuis cette privatisation, les concessions autoroutières, détenues majoritairement par trois groupes privés (Vinci, Eiffage et Abertis), affichent une rentabilité et des profits à hauteur de 76 milliards, bien supérieurs aux 15 milliards auxquels avaient été vendus les autoroutes, comme l'ont estimé différents rapports de la Cour des comptes, de l'Inspection générale des finances et du Sénat. En particulier, en 2021, un rapport de l'Inspection générale des finances conclut à une « *rentabilité très supérieure à l'attendu* » et recommandait une baisse des tarifs des

1. Proposition de loi visant à permettre le blocage temporaire des prix de l'énergie n° 2591, déposée le vendredi 27 mars 2026. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b2591_proposition-loi

péages de 60 % sur près des deux tiers du réseau, des préconisations enterrées par le gouvernement selon les révélations du *Canard Enchaîné*. Pour mettre fin à cette augmentation constante des tarifs pendant que les concessions autoroutières se gavent, nous proposons **le blocage des prix du péage et que chaque ménage bénéficie de deux journées (un aller-retour) avec péages gratuits du 1er juillet au 31 août 2026**. Une telle politique implique d'abroger les péages en flux libre, ce véritable racket social, comme le dénonce Mathilde Panot dans sa proposition de loi visant à interdire leur développement en France².

Afin de repenser la mobilité individuelle et développer les usages partagés de la voiture, plus écologiques et moins onéreux, il faut immédiatement **lancer avec les collectivités une grande plateforme de covoiturage, d'autopartage et de transport à la demande**.

Il y a urgence également à développer des transports en commun

accessibles à toutes et tous. Ces dernières années, la privatisation, l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des modes de transports et le désengagement de l'État ont eu de nombreuses conséquences néfastes. En particulier, l'ouverture à la concurrence du secteur ferroviaire en 2018 a abouti à l'augmentation des tarifs des billets et à la fermeture de lignes et de guichets. Le prix moyen des billets de TGV a ainsi augmenté de 8 % en moyenne entre 2019 et 2024 selon la SNCF. Les TGV Ouigo, censés représenter une offre à bas coût, auraient vu leur prix moyen bondir de 75 % entre 2017 et 2024 selon les chiffres de l'Autorité de régulation des transports. Alors que le transport est actuellement appréhendé sous l'angle de la rentabilité à court terme, au mépris des principes régissant le service public, nous souhaitons donc favoriser l'accessibilité réelle des transports. Ces mesures d'urgence prendront effet cet été et les pertes et coûts financiers pour les collectivités devront être compensés financièrement à l'euro près par l'État :

2. Proposition de loi visant à interdire le développement des autoroutes en flux libre en France n° 1798, déposée le mardi 16 septembre 2025.
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b1798_proposition-loi

- » **Rendre gratuits les transports en commun urbains dans les villes et les TER et cars régionaux pour les moins de 25 ans, les privé-es d'emploi et les usager-es disposant de faibles revenus**
- » **Mettre en place le système du billet unique sur le modèle de la Suisse : il sera possible de se déplacer gratuitement dans les transports en commun de la ville d'arrivée avec un seul billet grandes lignes SNCF**
- » **Porter à 90% la réduction du billet de congé annuel et permettre son achat en boutique-gare.** Cette possibilité est inscrite dans une proposition de loi d'Hadrien Clouet garantissant l'accès des tarifs sociaux SNCF³.

À plus long terme, la planification est indispensable pour répondre à ces problèmes.

Il faudra renationaliser les autoroutes, une mesure portée par Christophe Bex dans une proposition de loi⁴, renationaliser la SNCF, refuser la mise en concurrence des lignes de transport et créer un pôle public des transports et de la mobilité qui permette notamment de rouvrir des lignes, d'augmenter le nombre de trains et de garantir des tarifs accessibles toute l'année.

3. Proposition de loi garantissant l'accès des tarifs sociaux SNCF n° 794, déposée le mardi 21 janvier 2025. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0794_proposition-loi

4. Proposition de loi relative à la nationalisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes n° 1203, déposée le mardi 1er avril 2025. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b1203_proposition-loi

PARTIE 2

ACCÉDER À LA CULTURE



La culture demeure un patrimoine de classe : l'argent sélectionne encore largement qui y a accès.

Alors que la France possède une offre culturelle dense et diverse et un réseau d'établissements culturels important, la concentration des industries, la captation des mécènes et la recherche désespérée de recettes par les collectivités a entraîné une augmentation des prix des billets pour tous les types de spectacles. Or, en période de forte chaleur, les salles de spectacle constituent à la fois des lieux d'émancipation intellectuelle et de rafraîchissement corporel, joignant l'éducation populaire à la santé publique.

Il y a ainsi urgence à **encadrer le prix du billet de cinéma et l'abaisser pendant les périodes de vacances scolaires estivales** comme l'a formulé Clémence Guetté dans sa proposition de loi portant mesures d'urgence visant à garantir l'accès aux loisirs et à la fraîcheur pendant les épisodes caniculaires⁵. Entre 2013 et 2022, le prix d'une place a augmenté de 11,5 %. Selon une étude de 2022 du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) nommée « *Pourquoi les*

Français vont-ils moins souvent au cinéma ? », 36 % des personnes interrogées estiment que le prix est trop cher. C'est la première cause de baisse de la fréquentation des cinémas chez les 35-46 ans et la seconde cause citée toute tranche d'âge confondue. Les prix en hausse instaurent un véritable tri social : selon les données 2024 du ministère de la Culture, 68 % des hauts revenus déclarent être allés au cinéma au cours des douze derniers mois contre 47 % des bas revenus.

5. Proposition de loi portant mesures d'urgence visant à garantir l'accès aux loisirs et à la fraîcheur pendant les épisodes caniculaires n° 1731, déposée le vendredi 11 juillet 2025. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b1731_proposition-loi

Il est temps également **d'étendre la gratuité dans tous les musées et monuments publics, à commencer par les dimanches et tous les jours en période de vigilance orange canicule**, comme le propose Clémence Guetté dans son texte. Car les tarifications culturelles ont atteint leur maximum historique. 31 € le Château de Chambord avec les jardins, 28 € le musée Grévin, 22 € l'entrée au Louvre, 22 € le toit de l'Arc de triomphe, 20,80 € le mémorial de Caen, 19 € les remparts de Carcassonne, 18 € le Mucem de Marseille... La moitié des billets vendus excèdent les 11 €. Désormais, nombre de familles doivent arbitrer entre les espaces culturels en fonction de leur budget, dans un cercle vicieux qui diminue d'autant les recettes et provoque des hausses continues pour compenser. En conséquence, les disparités sociales ne cessent de progresser. Toujours selon les données 2024 du ministère de la Culture, 54 % des hauts revenus ont ainsi visité un musée ou une exposition dans l'année contre 30 % des bas revenus et 74 % des hauts revenus ont visité un monument contre 51 % des bas revenus.

Enfin, **généraliser la gratuité du prêt en bibliothèque ou médiathèque** **cet été** répond au même impératif de réduction des inégalités sociales. Si les entrées sont ici en progression sur tout le territoire, notamment portées par la baisse du pouvoir d'achat consacré à l'acquisition, elles sont fortement clivées. Selon l'Observatoire des inégalités en septembre 2021, 47 % des ouvrier·es et employé·es ne lisent jamais de livre, contre 15 % des cadres supérieurs. De même, 48 % des cadres lisent au moins dix livres par an, contre 16 % des ouvrier·es et employé·es. En juin 2021, Emmanuel Macron annonçait que la lecture serait « *la grande cause de l'année 2022* », mais rien n'a été fait en direction de cette revendication évidente qui en faciliterait l'accès. Pourtant, la plupart des pays du monde considèrent comme une évidence la gratuité des activités en bibliothèque.

Les pertes et coûts financiers pour les établissements publics et les collectivités devront être compensés financièrement à l'euro près par l'État.

À plus long terme, nous proposons de pérenniser et étendre ces mesures de gratuité. Nous proposons également de garantir une tarification abordable dans les lieux culturels publics et d'encadrer les tarifs abusifs de l'offre culturelle privée. C'est l'objet par exemple de la proposition de loi de Sarah Legrain visant à encadrer le tarif du ticket d'entrée du cinéma durablement⁶. Il est également indispensable de favoriser la création et la production culturelle des jeunes et habitant·es des quartiers populaires, avec la subvention aux projets associatifs et aux festivals culturels et de création, et d'y installer de nouveaux lieux culturels (des musées, théâtres, cinémas, cafés cultures...). De même, nous proposons de reprendre les grands travaux dans les arts et la culture afin d'abroger les « zones blanches » de structures de création, de diffusion, de mémoire et de pratique artistique et culturelle, en donnant les moyens à ce qui existe de mener ses missions au mieux, et en construisant ces nouveaux espaces de commun en co-création avec les habitant·es, en particulier dans les espaces ruraux.

6. Proposition de loi visant à encadrer le tarif du ticket d'entrée du cinéma, n° 1413, déposée le mardi 20 juin 2023. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1413_proposition-loi

PARTIE 3

ACCÉDER À LA NATURE



Les parcs, forêts, plages, montagnes et autres espaces naturels sont des lieux privilégiés pour se ressourcer ou pratiquer des activités physiques de plein air. Ils constituent des lieux de loisir gratuits ou peu coûteux, permettant de démocratiser l'accès aux loisirs. Or aujourd'hui, l'accès à la nature est menacé : ces espaces se dégradent, disparaissent ou deviennent inaccessibles sous la pression des activités humaines.

Afin de garantir un accès sans danger aux les espaces naturels, et notamment à la forêt, nous proposons d'**instaurer des jours sans chasse durant les vacances scolaires**. C'est ce que propose Bastien Lachaud dans son texte visant à instaurer des jours sans chasse afin de sécuriser les espaces naturels⁷. En France, la chasse est autorisée avec des restrictions de lieux, de période de chasse, d'espèces chassables, et sous condition de permis de chasse. Mais cette activité peut nuire à la

pratique d'autres activités pacifiques par la peur légitime qu'elle suscite face à la multiplication des accidents de chasse : se promener ; parcourir les sentiers de randonnées à pied, à vélo, à cheval ou en raquettes ; pratiquer un sport dans la nature ; se rendre sur les voies d'escalades ; cueillir des champignons, des baies ou des fleurs, pour les espèces autorisées ; observer la nature, la faune et la flore ; etc. Autant d'activités qui peuvent être réalisées seul-e, en famille ou avec des ami-es, ont de

7. Proposition de loi visant à instaurer des jours sans chasse afin de sécuriser les espaces naturels n° 1435, déposée le mercredi 21 novembre 2018. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b1435_proposition-loi

multiples vertus sur la santé physique et mentale, et permettent aux enfants de découvrir la nature qui les environne.

La nature est aussi un lieu de ressource pour se rafraîchir face aux vagues de chaleur. Rivières, lacs, plans d'eau, lagunes, mer, océan, autant de sites où se baigner devient un enjeu de confort en période de canicule, voire même vital pour aider le corps à supporter les températures élevées. Si ces baignades comportent des risques (courants, baines, obstacles immergés, remous, fonds de rivière instables), il est illusoire de penser que la baignade ne sera pas l'une des stratégies d'adaptation les plus accessibles, alors que les épisodes de chaleur vont être de plus en plus nombreux et intenses en raison du changement climatique. La proposition de loi de Mathilde Panot prévoit de s'y préparer au mieux, pour assurer à toutes et tous de savoir se mettre en sécurité dans l'eau. Elle vise ainsi à rendre effectif l'égal accès de tous

à l'apprentissage de l'autonomie dans l'eau et de la nage⁸. Au-delà du **recrutement et de la formation de 5 000 maîtres-nageurs sauveteurs supplémentaires**, elle inclut notamment le **déploiement d'un dispositif de cours gratuits d'initiation aux risques et aux bons réflexes à avoir quand on se baigne en milieu naturel**.

Nos espaces naturels doivent ainsi être considérés comme un bien commun, afin qu'ils demeurent un espace ouvert à vocation éducative, récréative, sportive et sanitaire. Parce que cet intérêt est fondamental, il doit en découler un droit collectif, celui de pouvoir y accéder. Or, la propriété privée menace l'accès de toutes et tous à la nature. Les forêts privées représentent ainsi 75 % du couvert forestier français, une proportion qui monte à 90 % en Bretagne, en Nouvelle-Aquitaine et dans les Pays-de-la-Loire. Dans les régions de l'ouest de l'Hexagone, il est quasiment impossible d'accéder à la forêt sans pénétrer dans la

8. Proposition de loi visant à rendre effectif l'égal accès de tous à l'apprentissage de l'autonomie dans l'eau et de la nage

propriété privée d'autrui. Depuis 2023, les propriétaires ont le pouvoir d'interdire du jour au lendemain l'accès à des sentiers forestiers de randonnée pratiqués depuis des générations. Par conséquent, la quasi-intégralité des sentiers de randonnées en France est menacée, à terme, de fermeture. Afin de protéger l'accès à ces sentiers, nous proposons d'abroger l'article 226-4-3 du code pénal qui criminalise le fait de pénétrer sur une propriété privée rurale ou forestière et de **garantir un droit de passage aux usager·ères non motorisé·es sur les sentiers, à partir du moment où ils sont balisés**. C'est le sens de la proposition de loi déposée par Emmanuel Fernandes visant à garantir un accès respectueux à la nature⁹.

Il faut également **ouvrir 1 000 postes contractuels d'urgence à l'Office français de la biodiversité (OFB), à titulariser ultérieurement**. Restauration des espaces protégés, régulation de la chasse et de la pêche, sauvegarde de l'eau, de la faune et de la flore sauvages, etc. : les missions des agent·es de l'OFB sont déterminantes pour surveiller, entretenir et protéger les espaces naturels. Dans un contexte d'attaques récurrentes de la part de la droite et de l'extrême droite contre les agent·es et les locaux de l'OFB et d'abandon de l'État, il y a urgence à soutenir cette agence et ainsi préserver la biodiversité pour garantir l'accès de toutes et tous à la nature.

9. Proposition de loi visant à garantir un accès respectueux à la nature n° 506, déposée le mardi 29 octobre 2024. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0506_proposition-loi

PARTIE 4

ACCÉDER AU SPORT



La pratique régulière d'un sport offre des bénéfices indéniables en termes de bien-être physique et mental, tout en favorisant la socialisation et l'acquisition de valeurs inhérentes au sport. C'est également un enjeu important de santé publique : pour les 6-17 ans, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à soutenue par jour. Or, en France, seule la moitié des garçons et un tiers des filles âgés de 6 à 17 ans atteignent ces recommandations.

Deux ans après les Jeux olympiques de 2024, nous ne pouvons que déplorer que « l'héritage » des jeux promis par le gouvernement n'ait abouti à aucune amélioration de l'accès au sport pour toutes et tous. À rebours des coupes budgétaires imposées par le gouvernement, nous défendons l'idée qu'aucun enfant ne doit être privé de sport pour des raisons matérielles (coût de la licence, de l'équipement, organisation des transports, etc.).

En particulier, les piscines publiques sont cruciales pour développer la pratique sportive populaire et se

rafraîchir, notamment pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens financiers de partir en vacances à la mer ni de posséder une piscine individuelle. Pourtant, plusieurs facteurs limitent l'accès à ces bassins. D'abord, les prix d'entrée sont de plus en plus élevés. Par exemple, à Lyon, en juin 2025, le plein tarif a augmenté de 18 % et celui des cartes de 10 entrées de 28 %. Ensuite, elles sont inégalement réparties sur le territoire. Faute de moyens suffisants, de nombreuses communes sont contraintes de fermer leurs piscines municipales. En deux ans, cinq

piscines ont par exemple fermé dans la métropole lilloise, à Haubourdin ou Saint-André-lez-Lilles. Enfin, lorsque les communes disposent de piscines, leurs horaires d'ouverture diminuent face au manque de personnel de surveillance et aux factures énergétiques de plus en plus onéreuses.

Or le manque d'accès aux piscines a des conséquences importantes. Il favorise les centres aquatiques privilégiant la rentabilité et limite l'apprentissage de la natation pour toutes et tous. Pour toutes ces raisons, **les piscines et centres aquatiques publics devraient être accessibles gratuitement pour l'ensemble de nos concitoyen-nés lors des périodes de vague de chaleur et de vacances scolaires estivales, avec une plus grande amplitude des horaires d'ouverture.** Cette mesure a été préconisée dans le cadre de la proposition de loi de Clémence Guetté.

De plus, avec plus de 1 400 noyades, dont plus de 400 mortelles l'été dernier en France, en hausse de 14 % en un an, il y a urgence à rendre la piscine sûre, en **multipliant les cours gratuits de natation et d'autonomie dans l'eau (en piscine, eaux vives, plan d'eau, mer) sur tout le territoire national.** C'est l'objet de la proposition de loi visant à rendre effectif l'égal accès de tous à l'apprentissage de l'autonomie dans l'eau et de la nage déposée par Mathilde Panot. Cela doit être associé au recrutement massif et à la formation de maîtres nageurs sauveteurs. Il en manque actuellement 5000 dans le pays ! Les pertes et coûts financiers pour les collectivités devront être compensés financièrement à l'euro près par l'État.

À plus long terme, il faut lancer un plan national de construction de piscines publiques dans les zones qui en sont dépourvues. Selon la Fédération française de natation, il manquerait 400 bassins aujourd'hui en France. Par ailleurs, la plupart des piscines sont vieillissantes : environ 40 % sont vétustes. Ces dernières doivent être transformées vers des modes de fonctionnement plus sobres, et utiliser les énergies renouvelables pour alléger les factures d'électricité. Par ailleurs, il doit être mis fin au développement de la gestion des piscines et des centres aquatiques publics sous la forme de délégation de service public. L'État doit redonner aux collectivités territoriales des moyens pour les loisirs, activités, vacances et colonies, en accordant une place privilégiée à l'apprentissage de la nage et à sa découverte en mer et eaux vives, essentielle pour lutter contre le risque de noyade. De manière générale, il faut rénover et construire des équipements sportifs publics de proximité (stades, gymnase, équipements extérieurs en libre accès, etc.) et améliorer leur maillage territorial.

PARTIE 5

GARANTIR LE DROIT AU TEMPS LIBRE



Dès cet été, nous pouvons mettre en place des mesures favorisant l'accès à la mobilité, la culture, la nature et le sport. Mais à plus long terme afin d'effectivement garantir un droit au temps libre, nous devons **pérenniser ces mesures de gratuité et les étendre**. Tandis que certains célèbrent en paroles le 90^e anniversaire du Front populaire, nous en assurons l'héritage et la continuité.

Le droit aux congés payés est une conquête sociale arrachée de haute lutte par le mouvement ouvrier : quinze jours (dont douze ouvrables) en 1936, dix-huit jours ouvrables en 1956, la quatrième semaine de congés payés en 1969 (revendication du mouvement Mai 68), puis la cinquième en 1982. Mais encore aujourd'hui, ce droit demeure une fiction juridique pour des millions de nos compatriotes. Nombre d'entre eux travaillent très durement sans jamais, ou si peu, bénéficier

d'un temps de repos avec leurs proches. Ainsi, 5 % des salarié·es français·es ne déclarent aucun congé annuel. Et cette prévalence est largement concentrée dans quelques secteurs : elle concerne plus d'un quart des travailleurs du commerce, de la réparation, de la restauration ou de la sylviculture. L'emploi discontinu, temporaire et précaire vient notamment raboter l'ancienneté des salarié·es en poste. Dans la perspective de remédier à cette situation et d'accorder un

véritable droit au repos à toutes celles et tous ceux qui travaillent, Hadrien Clouet a déposé une proposition de loi pour des congés payés mutualisés. Elle **socialise les congés payés au sein de chaque branche professionnelle**, afin d'accorder le droit aux congés payés pour les salarié·es changeant régulièrement d'employeurs et **unifie le droit aux congés payés par-delà les calendriers annuels et hebdomadaires**, 150 heures de travail valant dès lors accumulation de congés payés au même titre que quatre semaines ou vingt-quatre jours de travail effectif. Pour lutter contre les pratiques abusives de certaines entreprises dans la détermination du congé dû aux salarié·es au titre de la cinquième semaine, nous proposons également de **créer un délit d'entrave lors-**

qu'un employeur fractionne cette cinquième semaine sans obtenir l'avis conforme des délégué·es du personnel.

La dernière fois que les salarié·es ont obtenu une semaine de congés payés supplémentaire remonte à plus de 40 ans ! Depuis 2017, nous portons dans notre programme l'Avenir en Commun la **généralisation d'une sixième semaine de congés payés pour tous les salarié·es** et la **réduction du temps de travail**, pour faire naître une société du temps choisi. La réduction du temps de travail est un progrès social et humain pour reposer le corps et l'esprit, mais aussi une nécessité quand les emplois manquent. Pour ce faire, nous avons formulé de nombreuses propositions visant notamment à :

- » **Augmenter de 2,5 à 3 le nombre de jours de congés payés ouverts au terme d'un mois ou 150 heures de travail**, une disposition défendue par Hadrien Clouet dans le cadre d'une proposition de loi pour des congés payés mutualisés, démocratiques et universels¹⁰

10. Proposition de loi pour des congés payés mutualisés, démocratiques et universels n° 729, déposée le mardi 17 janvier 2023. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0729_proposition-loi

- »» Rétablir immédiatement la durée légale hebdomadaire à 35 heures (en majorant les heures supplémentaires, cotisations incluses, à 25 % pour les 4 premières et 50 % au-delà), passer aux 32 heures dans les métiers pénibles ou de nuit, et favoriser leur généralisation par la négociation collective
- »» Rétablir la retraite à 60 ans après quarante années de cotisation
- »» Remettre en cause les autorisations de travail le dimanche

Enfin, pour garantir le droit aux vacances et aux loisirs pour toutes et tous, augmenter les salaires et réduire les inégalités salariales est essentiel.

Nous proposons de **porter le SMIC mensuel à 1 700 euros net et d'indexer provisoirement les salaires sur l'inflation, dans le privé et dans la fonction publique.**

NOS PROPOSITIONS DE LOI



Partir en congé

- Proposition de loi visant à permettre le blocage temporaire des prix de l'énergie n° 2591, déposée par Aurélie Trouvé le vendredi 27 mars 2026. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b2591_proposition-loi
- Proposition de loi visant à interdire le développement des autoroutes en flux libre en France n° 1798, déposée par Mathilde Panot le mardi 16 septembre 2025. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b1798_proposition-loi
- Proposition de loi garantissant l'accès des tarifs sociaux SNCF n° 794, déposée par Hadrien Clouet le mardi 21 janvier 2025. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0794_proposition-loi
- Proposition de loi relative à la nationalisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes n° 1203, déposée par Christophe Bex le mardi 1^{er} avril 2025. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b1203_proposition-loi

Accéder à la culture

- Proposition de loi portant mesures d'urgence visant à garantir l'accès aux loisirs et à la fraîcheur pendant les épisodes caniculaires n° 1731, déposée par Clémence Guetté le vendredi 11 juillet 2025. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b1731_proposition-loi
- Proposition de loi visant à encadrer le tarif du ticket d'entrée du cinéma, n° 1413, déposée par Sarah Legrain le mardi 20 juin 2023. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1413_proposition-loi

Accéder à la nature

- Proposition de loi visant à instaurer des jours sans chasse afin de sécuriser les espaces naturels n° 1435, déposée par Bastien Lachaud le mercredi 21 novembre 2018. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b1435_proposition-loi
- Proposition de loi visant à garantir un accès respectueux à la nature n° 506, déposée par Emmanuel Fernandes le mardi 29 octobre 2024. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0506_proposition-loi

Accéder au sport

- Proposition de loi visant à rendre effectif l'égal accès de tous à l'apprentissage de l'autonomie dans l'eau et de la nage, déposée par Mathilde Panot.

Garantir le droit au temps libre

- Proposition de loi pour des congés payés mutualisés, démocratiques et universels n° 729, déposée par Hadrien Clouet le mardi 17 janvier 2023. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0729_proposition-loi
- Proposition de loi visant à garantir à tous les travailleurs les conditions d'une vie digne en instaurant l'échelle mobile des salaires n° 2893, déposée par Hadrien Clouet le mardi 9 juin 2026. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b2893_proposition-loi#D_Article_2



Groupe parlementaire La France Insoumise
126, rue de l'université
75007 Paris

Imprimerie Grenier
115-117 avenue Raphaël
94250 Gentilly

Juin 2026

© Tous droits réservés pour l'ensemble des textes et images.
Couverture et mise en page par Quentin Dessut, www.quentindessut.fr

